Réponse de la Fédération jurassienne aux résolutions prises par la Fédération belge

[1]Article publié sans titre

Le comité fédéral jurassien a adressé la lettre suivante au Conseil de la fédération belge à Bruxelles :

Association Internationale des Travailleurs
Fédération jurassiennes
Au Conseil général belge

Compagnons

Les sections de la fédération jurassienne, après avoir pris connaissance des résolutions adoptées par le Congrès ouvrier belge, tenu les 24 et 25 décembre dernier, nous chargent de vous déclarer qu'elles donnent leur adhésion pleine et entière aux dites résolutions.Le Congrès de Sonvilliers en invitant toutes les fédérations de l'Internationale *à provoquer la convocation à bref délai, d'un Congrès général*, avait essentiellement pour but de bien établir ce principe que le Congrès général ne pouvait pas être supprimé et remplacé à l'avenir par de simples conférences. L'attitude récente de la plupart des fédérations régionales est, pour nous, un sûr garant que l'immense majorité des internationaux entendent maintenir intactes ces grandes assises internationales du Travail qui ont porté le nom de Congrès ouvriers généraux.

Dans ces circonstances, la Fédération jurassienne ne pense pas qu'il soit opportun de hâter la convocation du Congrès ; elle se borne à insister pour que le Conseil général, sous aucun prétexte, ne puisse supprimer le Congrès régulier qui doit avoir lieu en 1872, comme il a supprimé celui de 1871. Elle croit que toutes les fédérations régionales feront bien d'adhérer aux résolutions du Congrès belge et de se préparer ainsi, pour le prochain Congrès général régulier, à une révision sérieuse de nos statuts généraux, en tenant compte des expériences faites depuis la fondation de l'Association.

Le Conseil régional belge rendra service à l'Association s'il envoie à chaque fédération le projet de statuts généraux qu'il est appelé à élaborer. Le développement de l'organisation de l'Internationale en Belgique le rend plus à même qu'aucun autre Conseil régional de présenter un projet qui puisse servir de base de discussion à toutes les fédérations.

Nous vous serons gré de donner à la présente pièce toute la publicité possible, afin de couper court aux fausses interprétations qui ont été faites de la Circulaire du Congrès de Sonvilliers

Au nom de la Fédération jurassienne
Les membres du Comité fédéral (suivent les signatures)
Sonvilliers (Jura bernois, Suisse), le 7 février 1872